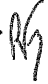


MISSION PERMANENTE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

N° 22.12-200706175

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et se référant à son projet de liste énumérant le profil des produits chimiques à risque du 1^{er} juin 2007, a l'honneur de l'informer en réponse qu'après examen ce document n'entraîne pas d'observation particulière de la part de la Principauté de Monaco.

La Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies remercie le Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) de bien vouloir en prendre note et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. 

Genève, 8 août 2007